

Sainte-Foy, le 29 juillet 1968.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-FOY

REGLEMENT 1264

(Règlement 1264 amendant l'article 36 du règlement de zonage V-267, partie de la zone C-A 31, lot 91-29, situé sur le Chemin Sainte-Foy).

Il est proposé par M. l'échevin
Georges Caron;

Et résolu que le règlement 1264 soit et est adopté; et que le Conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit:

1-L'article 36 du règlement de zonage V-267 est amendé de la façon suivante:

a) Dans la zone C-A 31, sur une partie du lot 91-29, peut être opéré le commerce de vente d'essence au détail, en autant qu'il est relié au bâtiment principal. Les pompes et les réservoirs nécessaires doivent être localisés à l'arrière du lot, soit à des distances minimum de cent cinquante pieds (150') du Chemin Sainte-Foy et de quinze pieds (15') de chacune des lignes latérales et arrières du lot.

2-Et le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Roland Beaudin, maire.


Noel Perron, greffier.

REGLEMENT 1264

PROMULGATION

français



VILLE DE SAINTÉ-FOY
AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que, lors de la séance du 29 juillet 1968, le Conseil a adopté son règlement "1264" amendant l'article 36 du règlement de zonage V-267, partie de la zone C.A. 31, lot 91-29, situé sur le Chemin Sainte-Foy afin de permettre l'opération d'un commerce de vente d'essence au détail, en autant que celui-ci soit relié au bâtiment principal. Les pompes et les réservoirs nécessaires doivent être localisés à l'arrière du lot, soit à des distances minimums de cent cinquante pieds (150') du Chemin Sainte-Foy et de quinze (15') de chacune des lignes latérales et arrière du lot.

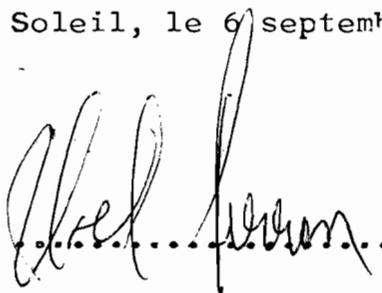
Que ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés à l'assemblée publique spéciale tenue à cette fin, le 22ème jour du mois d'août 1968.

Qu'une copie a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et que ledit règlement sera en force conformément à la Loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 4ème jour du mois de septembre 1968.
HUGUES LAQUIERRE, notaire,
Greffier Adjoint de la Ville.

Je certifie que cet avis a été publié dans le journal le
Soleil, le 6 septembre 1968, conformément à la loi.

..... Noel Perron, greffier